



demenagement et vacance scolaire

Par **emiemma2008**, le **14/02/2012 à 08:07**

le jugement rendu le 14 janvier 2010 a Roanne (42) dit que nous exerçont tout les deux l' autorité parentale de l' enfant il ont fixé la résidence habituelle chez la mère dit que monsieur exercera librement sont droit de visite sois une fin de semaine sur deux les semaines paires de l' année du vendredi au dimanche et la moitié des vacance scolaire et a charge de prendre et de ramener l' enfant au domicile de la mère .

Mais aujourd' huit je vis a Blaye les mines lui a Savigny (69) sois a 550 killomètres ,je suis parti en juillet 2011 avec son accort oral (il dit aujourd' huit qu'il n'étais pas d' accord hors c' est faux j' ai des témoins et jamais je me serais permis de partir si loin si le père de mon enfant n' étai pas d' accord) mais aussi un papier écris a l'ordinateur et signé de sa main attestant qu' il donnais son accord pour que son enfant sois scolarisé pour la rentrée de septembre 2011 a l' école de Carmaux(81)

vendredi je decend a lyon pour que ma fille vois cest grand parent juqua mardi matin je lui ai dit je te lamene mardi matin et tu me la ramene a mon domicile dimanche il ne veu pas il veu ke je fasse encore la moitié du chemin dimanche hors ce nest pa a moi de faire les trajet je ne sais plus quoi faire jai peur d' etre en faute .